

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 19-132**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : TARIFS REDEVANCES  
NORDIQUES SAISON 2019-2020**

**Date de la convocation :** le 19 septembre 2019

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 25</i> <i>Votants : 31</i></p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p><i>Pour : 31</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b> Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Elisabeth SAUVAJGON à Christiane MOLLARET ; Bruno GUIOL à Gilles PERRIER MUZET ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL (excusé) ; Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT</p>
--	---

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

**CONSIDERANT** les décisions prises par les instances nationales, régionales et départementales fixant les tarifs des redevances réciprocityaires,

**CONSIDERANT** la mise en place de la vente en avant-saison à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

**Pour la saison 2019-2020, les tarifs des redevances nordiques proposés sont les suivants :**

TYPE DE REDEVANCE	Tarif avant saison	Plein tarif à partir du	Tarif avant saison	Plein tarif à partir du
	du 01/10/18 au 15/11/18	16/11/2018	du 01/10/2019 au 15/11/2019	16/11/2019
<b>Nordic Pass National Adultes*</b>	180,00 €	210,00 €	180,00 €	210,00 €
<b>Nordic Pass National Enfants*</b>	60,00 €	70,00 €	60,00 €	70,00 €
<b>Nordic Pass Alpes du Nord Adultes</b>	137,00 €	152,00 €	140,00 €	155,00 €
<b>Nordic Pass Alpes du Nord Enfants</b>	42,00 €	47,00 €	43,00 €	48,00 €
<b>Nordic Pass Savoie Adultes</b>	103,00 €	122,00 €	109,00 €	130,00 €
<b>Nordic Pass Savoie Enfants</b>	36,00 €	41,00 €	38,00 €	43,00 €
<b>Nordic Pass Chartreuse Adultes</b>	55,00 €	64,00 €	56,00 €	65,00 €
<b>Nordic Pass Chartreuse Enfants</b>	15,50 €	19,00 €	16,00 €	20,00 €
<b>Journée site Adulte (de 16 ans à moins de 70 ans)</b>	/	7,70 €	/	7,70 €

Journée site Enfants (de 6 ans à moins de 16 ans)	/	3,50 €		
Journée site préférentielle (groupe minimum 10 personnes - étudiants - chômeurs - + vétérans de 70 à 74 ans - carte SAVATOU sur justificatif)	/	6,50 €		
Journée site scolaires et groupes enfants de 6 à 16 ans + carte SAVATOU sur justificatif	/	2,50 €	/	3,00 €
Badge vendu sur piste	/	15,00 €	/	15,00 €
Séjour 5 jours site Adultes	/	28,00 €	/	28,00 €
Séjour 5 jours site Enfants (de 6 ans à moins de 16 ans)	/	11,50 €	/	13,00 €
Carte magnétique	/	1,50 €	/	1,50 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2019  
 Reçu en préfecture le 01/10/2019  
 Affiché le 01/10/2019  
 ID : 038-200040111-20191001-19\_132-DE

\* sauf Hautes Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques

**Gratuités :**

- Les enfants de moins de 6 ans ;
- Les séniors de 75 ans et plus ;
- Les adhérents du club « Ski Nordique Chartreuse » pendant les entraînements et les compétitions ;
- Les scolaires de Savoie dans le cadre de leurs sorties scolaires ;
- Les scolaires de l'Isère dans le cadre de leurs sorties scolaires ;
- Les professionnels des sites nordiques sur présentation d'un justificatif ;
- Les professionnels des secours en montagne sur présentation d'un justificatif.

**Réciprocités :**

Les détenteurs d'une carte massif/site ou d'une carte 5 jours en cours de validité et achetée sur un des trois autres sites du massif (La Ruchère, Le Domaine de Chamechaude, Saint Bernard du Touvet) pourront accéder gratuitement à l'espace nordique des Entremonts.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission tourisme du 03 septembre 2019.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ.**

- **DECIDE** d'adopter et d'appliquer ces tarifs.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
 Le 03 octobre 2019,

Le Président  
 Denis SEJOURNÉ


